

**Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal de Tracadie  
tenue dans la salle du conseil située au 3620, rue Principale  
Le lundi, 24 janvier 2022  
19h00**

**1. APPEL À L'ORDRE**

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 19h05 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour.

Étant donné la pandémie du COVID-19, la présente réunion se fait sans la présence du public, mais avec une diffusion audiovisuelle et la présence des membres du conseil municipal par participation audiovisuelle seulement.

**2. CONSTATATION DU QUORUM**

Sont présents :	Denis Losier	Maire
	Yolan Thomas	Maire suppléant
	Guy Basque	Conseiller
	Rita Benoit	Conseillère
	Thérèse Brideau	Conseillère
	Joanne Doiron	Conseillère
	Chantal Mazerolle	Conseillère
	Gilbert McLaughlin	Conseiller
	Réaldine Robichaud	Conseillère
	Geoffrey Saulnier	Conseiller
	Dianna May Savoie	Conseillère
	Roger Robichaud	Directeur général
	Joey Thibodeau	Greffier municipal

**3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS**

- Aucun

**4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ORDRE DU JOUR**

1. Appel à l'ordre.
2. Constatation du quorum.
3. Déclaration de conflits d'intérêts.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Adoption des procès-verbaux.
  - 5.1 Réunion ordinaire du 10 janvier 2022.
6. Présentation des rapports.
7. Affaires nouvelles, arrêtés, procédures, directives.
  - 7.1 Demandes de recommandation à la CSRPA pour une modification au plan rural.

- 7.1.1 Agrandissement d'un parc de mini-maisons.
- 7.1.2 Projet de résidences multifamiliales.
- 7.2 Demande de modification au plan rural – Aménagement d'un salon de barbier.
  - 7.2.1 Première lecture de l'arrêté 030-08-2019.
  - 7.2.2 Deuxième lecture de l'arrêté 030-08-2019.
- 7.3 Demande de modification au plan rural – Projet de mini-suites.
  - 7.3.1 Première lecture de l'arrêté 030-09-2019.
  - 7.3.2 Deuxième lecture de l'arrêté 030-09-2019.
- 7.4 Nomination au poste de greffier adjoint.
- 7.5 Nomination pour la signature des chèques et gestionnaire de compte.
- 7.6 Arrêté modifiant l'arrêté désignant des parties de routes accessibles aux véhicules hors route.
  - 7.6.1 Lecture intégrale de l'arrêté 027-02-2019.
  - 7.6.2 Troisième lecture et adoption de l'arrêté 027-02-2019.
- 7.7 Subvention pour le développement économique.
- 7.8 Entente – Dossier Denis Savoie.
- 8. Questions différées antérieurement.
- 9. Correspondances.
  - 9.1 Correspondances envoyées : no 1 à no 7.
  - 9.2 Correspondances reçues : no 1 à no 6.
- 10. Demandes de renseignements et annonces des membres du conseil.
- 11. Présentation, requêtes et pétitions du public.
- 12. Questions et commentaires du public.
- 13. Levée de la réunion.

### **Résolution 2022-008**

**Proposé par** Guy Basque

**Appuyé par** Réaldine Robichaud

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout du point 7.8 « Entente - Dossier Denis Savoie ».

**ADOPTÉE**

## **5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES**

### **5.1 Réunion ordinaire du 10 janvier 2022.**

#### **Résolution 2022-009**

**Proposé par** Chantal Mazerolle

**Appuyé par** Rita Benoit

QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du 10 janvier 2022 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

## 6. PRÉSENTATION DES RAPPORTS

- Aucun

## 7. AFFAIRES NOUVELLES, ARRÊTÉS, PROCÉDURES, DIRECTIVES

### 7.1 Demandes de recommandation à la CSRPA pour une modification au plan rural.

#### 7.1.1 **Agrandissement d'un parc de mini-maisons.**

##### **Résolution 2022-010**

**Proposé par** Yolane Thomas

**Appuyé par** Geoffrey Saulnier

QUE CONSIDÉRANT QUE l'article 110 de la Loi sur l'urbanisme prescrit que le conseil doit demander par écrit l'avis du Comité de révision de la planification de la CSRPA préalablement à l'adoption d'un arrêté pris en vertu de la Loi sur l'urbanisme et que cet arrêté a pour but de permettre l'agrandissement d'un parc de mini-maisons sur la propriété ayant les NID 20356556 et 20419842 et située sur la rue Réginald.

IL EST RÉSOLU QUE le greffier municipal demande par écrit au Comité de révision de la planification de la CSRPA de donner au conseil son avis écrit sur le projet d'arrêté dans les trente (30) jours de la demande.

**ADOPTÉE**

#### 7.1.2 **Projet de résidences multifamiliales.**

##### **Résolution 2022-011**

**Proposé par** Réaldine Robichaud

**Appuyé par** Geoffrey Saulnier

QUE CONSIDÉRANT QUE l'article 110 de la Loi sur l'urbanisme prescrit que le conseil doit demander par écrit l'avis du Comité de révision de la planification de la CSRPA préalablement à l'adoption d'un arrêté pris en vertu de la Loi sur l'urbanisme et que cet arrêté a pour but de permettre un projet résidentiel multifamilial comprenant plusieurs bâtiments principaux sur la propriété ayant le NID 20366779 et située sur la rue de l'Anse.

IL EST RÉSOLU QUE le greffier municipal demande par écrit au Comité de révision de la planification de la CSRPA de donner au conseil son avis écrit sur le projet d'arrêté dans les trente (30) jours de la demande.

**ADOPTÉE**

**7.2 Demande de modification au plan rural – Aménagement d'un salon de barbier.**

**7.2.1 Première lecture de l'arrêté 030-08-2019.**

**Résolution 2022-012**

**Proposé par** Joanne Doiron

**Appuyé par** Dianna May Savoie

QUE l'arrêté no 030-08-2019 intitulé « Arrêté modifiant le plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie » fasse l'objet de la première lecture par son titre.

**ADOPTÉE**

Le maire fait la 1ère lecture par son titre de l'arrêté 030-08-2019.

**7.2.2 Deuxième lecture de l'arrêté 030-08-2019.**

**Résolution 2022-013**

**Proposé par** Guy Basque

**Appuyé par** Dianna May Savoie

QUE l'arrêté no 030-08-2019 intitulé « Arrêté modifiant le plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie » fasse l'objet de la deuxième lecture par son titre.

**ADOPTÉE**

Le maire fait la 2e lecture par son titre de l'arrêté 030-08-2019.

**7.3 Demande de modification au plan rural – Projet de mini-suites.**

**7.3.1 Première lecture de l'arrêté 030-09-2019.**

**Résolution 2022-014**

**Proposé par** Réaldine Robichaud

**Appuyé par** Geoffrey Saulnier

QUE l'arrêté no 030-09-2019 intitulé « Arrêté modifiant le plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie » fasse l'objet de la première lecture par son titre.

**ADOPTÉE**

Le maire fait la 1ère lecture par son titre de l'arrêté 030-09-2019.

### **7.3.2 Deuxième lecture de l'arrêté 030-09-2019.**

#### **Résolution 2022-015**

**Proposé par** Geoffrey Saulnier

**Appuyé par** Rita Benoit

QUE l'arrêté no 030-09-2019 intitulé « Arrêté modifiant le plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie » fasse l'objet de la deuxième lecture par son titre.

**ADOPTÉE**

Le maire fait la 2e lecture par son titre de l'arrêté 030-09-2019.

### **7.4 Nomination au poste de greffier adjoint.**

#### **Résolution 2022-016**

**Proposé par** Chantal Mazerolle

**Appuyé par** Guy Basque

QUE le directeur général, M. Roger Robichaud, soit nommé greffier adjoint de la Municipalité régionale de Tracadie.

IL EST ENTENDU QUE cette nomination remplace toute autre nomination antérieure.

**ADOPTÉE**

### **7.5 Nomination pour la signature des chèques et gestionnaire de compte.**

#### **Résolution 2022-017**

**Proposé par** Rita Benoit

**Appuyé par** Yolán Thomas

QUE le directeur général, M. Roger Robichaud, soit autorisé à signer des chèques pour la municipalité.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE M. Roger Robichaud soit nommé gestionnaire de compte en ce qui concerne le compte pour toute carte de crédit Visa Desjardins de la municipalité.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE M. Roger Robichaud soit autorisé à être détenteur d'une carte de crédit Visa Desjardins de la municipalité.

**ADOPTÉE**

**7.6 Arrêté modifiant l'arrêté désignant des parties de routes accessibles aux véhicules hors route.**

**7.6.1 Lecture intégrale de l'arrêté 027-02-2019.**

**Résolution 2022-018**

**Proposé par** Chantal Mazerolle

**Appuyé par** Joanne Doiron

QUE l'arrêté no 027-02-2019 intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté désignant des parties de routes accessibles aux véhicules hors route » fasse l'objet de la lecture intégrale.

**ADOPTÉE**

Le maire fait la lecture intégrale de l'arrêté no 027-02-2019.

**Résolution 2022-019**

**Proposé par** Réaldine Robichaud

**Appuyé par** Yolán Thomas

QUE la lecture dans son intégralité de l'arrêté no 027-02-2019 intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté désignant des parties de routes accessibles aux véhicules hors route » soit adoptée telle que lue par le maire.

**ADOPTÉE**

**7.6.2 Troisième lecture et adoption de l'arrêté 027-02-2019.**

**Résolution 2022-020**

**Proposé par** Thérèse Brideau

**Appuyé par** Chantal Mazerolle

QUE l'arrêté no 027-02-2019 intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté désignant des parties de routes accessibles aux véhicules hors route » fasse l'objet de la troisième lecture par son titre et que cet arrêté soit adopté par le conseil municipal de la Municipalité régionale de Tracadie.

**ADOPTÉE**

Le maire fait la 3e lecture par son titre de l'arrêté 027-02-2019.

**7.7 Subvention pour le développement économique.**

**Résolution 2022-021**

**Proposé par** Guy Basque

**Appuyé par** Joanne Doiron

ENTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'aide financière de la part de l'entreprise Sammy's Holdings Ltd dans le cadre de son projet résidentiel sur la propriété ayant le NID 20366779.

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité accorde une subvention 1 500 \$ à l'entreprise Sammy's Holdings Ltd pour son projet de développement résidentiel afin d'encourager le développement économique.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE la municipalité prenne en charge, pour ledit projet résidentiel, les travaux de raccordements au système municipal d'eau et d'égouts situés dans l'emprise de la rue de l'Anse.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE la municipalité accepte d'aider l'entreprise Sammy's Holdings Ltd dans ses demandes auprès de la CSRPA.

**9 OUI**

**1 NON**

**ADOPTÉE**

**7.8 Entente – Dossier Denis Savoie.**

**Résolution 2022-022**

**Proposé par** Chantal Mazerolle

**Appuyé par** Joanne Doiron

ATTENDU QUE les parties sont arrivées à un règlement amiable dans l'affaire Denis Savoie.

IL EST RÉSOLU QUE l'administration municipale entreprenne les directives émises en huis clos lors de la séance de travail du 24 janvier 2022.

**ADOPTÉE**

**8. QUESTIONS DIFFÉRÉES ANTÉRIEUREMENT**

- Aucune

## 9. CORRESPONDANCES

### 9.1 Correspondances envoyées: No 1 à No 7.

Pour information.

### 9.2 Correspondances reçues: No 1 à No 6.

Reçu : 2, 5 et 6.

Pour information.

#### **No. 1 - Ligne d'assistance 211 du N.-B. – Demande d'appui pour souligner la Journée 211.**

##### **Résolution 2022-023**

**Proposé par** Dianna May Savoie

**Appuyé par** Guy Basque

QUE la municipalité accepte de souligner et de reconnaître le 11 février 2022 comme étant la Journée 211 pour l'engagement communautaire de la ligne d'assistance 211 du N.-B.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE l'hôtel de ville soit illuminé en rouge lors de la journée du 11 février 2022.

**ADOPTÉE**

#### **No. 3 - Comité organisateur du tournoi mixte Odel 24 – Demande de collaboration pour l'organisation de leur tournoi.**

##### **Résolution 2022-024**

**Proposé par** Réaldine Robichaud

**Appuyé par** Dianna May Savoie

QUE la municipalité accepte tel que demandé la requête du comité organisateur pour l'organisation du 15 au 17 juillet 2022 du tournoi mixte « Odel 24 ».

**ADOPTÉE**

**No. 4 - Comité du tournoi de balle lente Liaison Électronique –  
Demande de collaboration pour l'organisation de leur tournoi.**

**Résolution 2022-025**

**Proposé par** Réaldine Robichaud

**Appuyé par** Dianna May Savoie

QUE la municipalité accepte tel que demandé la requête du comité du tournoi de balle-lente « Liaison Électronique » 2022 pour l'organisation de leur tournoi du 25 au 26 juin 2022.

**ADOPTÉE**

**10. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET ANNONCES DES MEMBRES DU CONSEIL**

- Le conseiller Gilbert McLaughlin dit que de nombreux citoyens lui ont demandé quelle était la position de la municipalité sur le projet de développement de bleuetière dans l'ancien champ de tir de Tracadie.
- La conseillère Joanne Doiron souhaite bonne chance à Alexandra Duguay de Shippagan dans le cadre du concours Star Académie 2022.
- Le conseiller Yolán Thomas dit que certains micros dans la salle du conseil fonctionnent mal. Le conseiller Thomas demande aussi une mise à jour sur les projets à venir de la municipalité, comme les réparations du phare de la marina.
- Le conseiller Geoffrey Saulnier informe les membres du conseil que son quartier fait partie de la Municipalité régionale de Tracadie, mais que la population de son quartier ne peut avoir certains services donnés dans la municipalité par la province. Pour ces services, la population de son quartier doit aller dans la région de Miramichi.

**Résolution 2022-026**

**Proposé par** Geoffrey Saulnier

**Appuyé par** Réaldine Robichaud

QUE le dossier des services donnés dans le quartier 6 soit apporté à une prochaine réunion du comité Plénier.

**ADOPTÉE**

- La conseillère Réaldine Robichaud demande que le directeur général prenne connaissance du plan d'adaptation sur les changements climatiques et que ce dossier soit apporté à nouveau au conseil. La conseillère Robichaud demande aussi que ce document soit traduit en anglais.

- Le maire Denis Losier demande que la municipalité aide le bénévole qui fait l'entretien de la piste de marche à la Pointe Maclachlan.
- La conseillère Rita Benoit informe le conseil et la population qu'il y a aussi un bénévole qui fait l'entretien d'une piste à St-Pont. La conseillère Benoit informe aussi la population que le sentier de raquette est prêt au Centre de Benoit.
- Le maire Denis Losier demande que soient affichés sur les médias sociaux de la municipalité les différents endroits où il y a des sentiers pour la population durant l'hiver.
- Le conseiller Yolán Thomas demande que soit aménagée une poubelle pour les déchets des animaux au parc de la Pointe Maclachlan et qu'il soit indiqué que les chiens doivent être en laisse d'un maximum de six pieds.

**11. PRÉSENTATION, REQUÊTES ET PÉTITIONS DU PUBLIC**

- Aucun

**12. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC**

Le maire Denis Losier informe la population qu'il est possible d'envoyer des questions au conseil municipal par l'intermédiaire du greffier municipal.

**13. LEVÉE DE LA RÉUNION**

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Dianna May Savoie propose que la réunion soit levée à 20h04 approximativement.

---

Denis Losier, Maire

---

Joey Thibodeau, Greffier municipal